

# Débats des Communes

Lundi 12 mars 1923.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE FORMALITE

M. l'ORATEUR: Motions.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Au sujet du dépôt de documents législatifs je proposerais au Gouvernement de désigner les décrets en conseil privé non par leur numéro d'ordre mais par le sujet, comme on l'a toujours fait auparavant. On saurait ainsi à quelle motion le document déposé se rapporte.

LOI DES ELECTIONS FEDERALES

M. HOEY: Je voudrais demander au premier ministre si le Gouvernement a l'intention de proposer à la Chambre durant cette session un amendement à la loi des élections fédérales. J'apprends que le directeur général des élections a proposé certaines modifications et il y a aussi la proposition relative au vote unique transférable que la Chambre a approuvée il y a quelques semaines.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Le Gouvernement va attendre pour voir si l'on soumettra de nouvelles propositions à la Chambre avant de prendre une décision. Il y a un comité qui s'occupe du remaniement électoral qui devra faire rapport à la Chambre. Jusqu'à présent on n'a pas jugé opportun de présenter des amendements mais durant la session, si on le juge à propos, on pourra s'occuper de la chose.

LE CHARBON POUR LES CHEMINS DE FER CANADIENS NATIONAUX

M. WOODSWORTH: On m'informe que les chemins de fer canadiens nationaux refusent d'accepter le charbon tout-venant qui provient de quelques petites compagnies dans les régions de Maccan et de Rivière-Hébert et qu'il en résulte qu'environ huit cents ouvriers sont privés d'ouvrage et que ces localités sont ruinées. Le Gouvernement a-t-il quelque renseignement relatif au retrait des commandes dans ces régions?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre intérimaire des Chemins de fer): La question est à l'étude en ce moment. On pourra accorder du délai afin d'installer certains cribles qui pourront résoudre la difficulté. Le vice-président est en train d'examiner la question.

3e LECTURE

De quatre projets de loi d'intérêt privé.

Le 1er (bill n° 5), présenté par M. German, au sujet de certains brevets de Charles A. Channell;

Le 2e (bill n° 19), présenté par M. Jacobs, relatif à certains brevets d'Albert Manvers;

Le 3e (bill n° 25), présenté par M. Chevrier, au sujet d'un certain brevet d'Arthur R. Wilfley;

Le 4e (bill n° 27), présenté par sir Henry Drayton, au sujet d'un brevet de Hans M. Olsen et d'Esther Maud Butcher.

3e LECTURE

Après délibération sommaire en comité général, de deux projets de loi d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 18), présenté par M. Ryckman, concernant la Dominion Fire Insurance Co.

Le 2e (bill n° 14), présenté par M. Parent, pour autoriser la banque Rurale.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS FRANÇAIS

La Chambre étudie en conformité le bill n° 26, déposé par M. Séguin et tendant à modifier la loi autorisant la société des Artisans canadiens français.

Sur l'article 4—(convention générale.)

M. CALDWELL: Je ne peux pas faire autrement que de penser que nous adoptons ces articles sans les étudier beaucoup. Par exemple, je constate que dans cet article on propose de supprimer les mots "une majorité de". Il me semble que cela mérite une explication.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est une garantie additionnelle, n'est-ce pas?

M. CALDWELL: Nous voulons en être assurés.

M. HANSON: Ce bill a été soumis au comité des banques et du commerce qui a examiné tous les articles avec beaucoup de soin. Je puis donner l'assurance à l'honorable député que le changement dont il est question a pour but d'augmenter les pouvoirs de la société.

M. CALDWELL: C'est tout ce que je veux savoir.

L'hon. CH. MARCIL: L'honorable député veut-il nous dire sommairement quelle est la tendance générale du bill?